

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question François Pointet –  
Est-ce que le Conseil d'Etat attend la fin des moteurs thermiques ?**

***Rappel de la simple question***

*Le 19 juin 2018, j'ai eu le plaisir de développer l'interpellation « Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'Etat traîne-t-il les pieds ? ». Visiblement il n'y a pas que dans l'acquisition que l'Etat traîne les pieds.*

*D'où ma question :*

*Est-ce-que le Conseil d'Etat attend la fin des moteurs thermiques pour apporter une réponse à mes questions ?*

### ***Réponse du Conseil d'Etat***

Le Conseil d'Etat a reçu deux interpellations liées à l'acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, à savoir « l'interpellation François Pointet et consorts – Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'Etat traîne-t-il les pieds ? (18\_INT\_189) » mentionnée dans la question et « l'interpellation Vincent Jaques et consorts – Véhicules électriques : une administration cantonale exemplaire ? (18\_INT\_272) ».

Dans un souci de cohérence, le Conseil d'Etat a voulu que les réponses à ces deux interpellations soient mises à l'ordre du jour de la même session du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a également voulu faire plus que de répondre factuellement aux questions posées par ces deux interpellations. Conscient que la mobilité représente un tiers des émissions de CO2 en Suisse et qu'il s'agit d'un enjeu majeur au niveau climatique, il va engager un crédit d'étude pour développer une véritable stratégie d'acquisition de véhicules à propulsion respectueuse de l'environnement répondant aux besoins spécifiques du parc cantonal.

Actuellement, le parc de véhicules et machines du Canton de Vaud est composé d'environ 1'400 objets répartis dans différentes catégories, allant de la voiture à la machine en passant par des camions et autre porte-outils.

Il existe sur le marché différentes techniques de propulsion alternative dont notamment les moteurs électriques avec batterie, avec réservoir d'hydrogène et pile à combustible, hybrides, ...

Toutes ces solutions ont des avantages et des inconvénients, mais aucune d'entre elles n'est adaptée à l'ensemble du parc de véhicules et machines du Canton de Vaud.

Cette étude déterminera notamment quel est le type de propulsion le plus adéquat en fonction des différentes utilisations spécifiques et catégories de véhicules du parc de l'administration cantonale vaudoise et permettra de répondre aux attentes et demandes formulées par MM. les Députés Pointet et Jaques dans leurs interpellations.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 janvier 2020.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*